

PAR COURRIEL

Montréal, le 30 avril 2026

**Objet : Votre demande d'accès à l'information du 23 avril 2026**

---

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 23 avril dernier.

Par cette demande, vous désirez obtenir copie des renseignements ou des documents suivants concernant la liste d'agences que vous nous avez transmise :

- Le chiffre d'affaires global, au 31 décembre 2025, pour ces entreprises qui forfaitisent le Québec et qui ont un permis de l'OPC, mais qui ne sont pas ;
- La confirmation qu'elles ont bel et bien un permis;
- Le nombre d'employés global.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les renseignements que nous détenons en lien avec votre requête.

Tout d'abord, sachez que le chiffre d'affaires global pour les entreprises énumérées dans votre tableau est de 615 338 659 \$, selon les montants déclarés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et le 30 septembre 2025. Veuillez noter que nous ne disposons pas de ce renseignement pour deux entreprises qui ne sont pas titulaires d'un permis délivré par l'Office.

Par ailleurs, nous vous retournons votre fichier Excel, dans lequel nous avons ajouté deux colonnes ; l'une indiquant le numéro du permis de l'entreprise, le cas échéant, et l'autre dénombrant les conseillers en voyages affiliés à l'agence.

Enfin, soyez informée que vous pouvez consulter dans notre site Web la liste des titulaires de permis d'agent de voyages ainsi que la liste des conseillers en voyages affiliés par agence, à l'adresse suivante : <https://www.opc.gouv.qc.ca/a-propos/publication/registre/>.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer, \_\_\_\_\_, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Joël Simard  
Substitut à la responsable de l'accès à l'information

p. j.